



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**ADOPTION RÈGLEMENT 19-680
Relatif aux nuisances**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, QUE:

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 19-680 Relatif aux nuisances.

DONNÉ À SAINT-PIE-DE-GUIRE CE 7 MAI 2019

Annick Vincent, directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
Règlement 19-680 relatif aux nuisances**

Je, soussignée, résidant à Saint-Pie-de-Guire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil entre 9h et 12h, le 7 mai 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 mai 2019.

Annick Vincent, directrice générale et secrétaire-trésorière.